



Fines Lames de Dieppe

Dossier d'adhésion saison 2013 - 2014

Date de Naissance :

Catégorie : Sexe :

Téléphone :

Portable :

E.mail :

Nom et Prénom :

Adresse :

Profession :

Tel Bureau :

J'autorise les responsables et/ou l'entraîneur des FLD à prendre toutes les mesures d'urgence me concernant en cas d'accident nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale.

Sauf volonté expresse de votre part, moyennant un coût supplémentaire, les FLD vous informent qu'ils souscriront pour vous une assurance dite de base, obligatoire et incluse dans la licence d'escrime.

J'autorise la publication de ses informations ainsi que les photos prises à la salle ou en compétition sur le site du club, à des fins non commerciales : inscriptions aux compétitions, photos de groupe, gestion du club...

Fait à Dieppe le

Mention « lu et approuvé », suivie du nom et du prénom du représentant légal ou de l'adhérent et de la signature.

Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'escrime (A FAIRE COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Je soussigné(e) Docteur :

Certifie avoir examiné.....

Et n'avoir constaté ce jour aucun signe de contre indication à la pratique de l'escrime à l'entraînement et en compétition, **ainsi que dans la catégorie supérieure.**

Date, signature et cachet du médecin,

REGLEMENT

1) L'adhésion aux Fines Lames de Dieppe n'est définitive que lorsque les pièces suivantes ont été fournies :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escrime rempli sur la fiche
- Le règlement de la cotisation annuelle, non remboursable
- Le dépôt d'un chèque de caution en cas de location de la tenue

2) La tenue (pantalon, veste et sous-cuirasse) est louée 45 € toute la saison. Un chèque de caution de 267 € (non encaissé et rendu en fin de saison) correspondant au prix neuf du matériel sera demandé. Il est également possible de louer un masque pour 20 € avec un chèque de caution de 87 €. L'escrimeur est donc responsable du bon entretien de la tenue. Elle doit impérativement être rendue propre et en parfait état en fin de saison. Faute de quoi, le club se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution.

3) Seules les **CHAUSSURES DE SPORTS EN SALLE AVEC SEMELLES NON MARQUANTES** permettent l'accès à la salle d'armes.

4) L'escrime, sport d'honneur et de tradition, impose une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel. Par ailleurs, afin que les séances se déroulent dans les meilleures conditions, il est impératif d'être prêt en tenue au début du cours. Il est donc conseillé d'arriver dix minutes avant le début du cours.

5) Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements ou des compétitions, pourra être exclu temporairement ou définitivement du club, après avoir été entendu par la commission de discipline. De même, le club se réserve le droit de refuser l'adhésion et l'accès aux installations sportives à toute personne dont la présence pourrait nuire au bon déroulement des séances.

6) Le club met à disposition de ses adhérents un certain nombre d'équipements. Tout matériel club cassé doit être signalé au Maître d'Armes et devra être remboursé. Les tarifs du matériel et des réparations sont affichés dans la salle.

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus.

Fait à Dieppe, le

Signature de l'adhérent précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

RESERVE AU CLUB

Nom	Montant Cotisation	Nombre versements	Location
Masque	Pantalon	Veste	Sous-cuirasse